

Paris,
le mardi 19 février 2019

Émetteur :

Institut 4.10: Cédric Huygebaert - Tel : 03 20 74 75 44 - Email : chuygebaert@institutquatredix.fr /
Ucanss: Driss Alem - Email : formation@ucanss.fr

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'organisme de Sécurité sociale
Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils Régionaux

Objet : Déploiement des modules « Marchés Publics »

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

J'ai le plaisir de vous informer du déploiement du dispositif de formation interbranche intitulé « Marchés Publics ».

I - PRESENTATION DE L'OFFRE

Le dispositif de formation « Marchés Publics » se compose de 4 modules de formation.

- **Les fondamentaux des marchés publics (3 jours)** : ce module permet aux agents de se professionnaliser à la commande publique (maîtrise des règles du Code des marchés publics que ce soit pour la préparation, la passation ou l'exécution des marchés publics). **Le tarif est de 882€ par agent pour les 3 jours de formation.**
- **La réglementation des marchés publics pour les agences comptables (3 jours)** : ce module permet d'identifier le rôle des agences comptables dans le cadre de l'exécution des marchés. **Le tarif est de 882€ par agent pour les 3 jours de formation.**
- **Les marchés publics de travaux (3 jours)** : les opérations de travaux présentent une masse financière importante dans le budget des organismes de Sécurité sociale. Ce qui nécessite que les agents soient en mesure de maîtriser les différentes procédures et règles juridiques afin de préparer aux mieux les opérations immobilières. **Le tarif est de 841€ par agent pour les 3 jours de formation.**
- **Journée d'actualités réglementaires sur les marchés publics (1 jour)** : le droit des marchés publics évolue au gré de la parution des directives européennes, des textes législatifs et réglementaires, de la jurisprudence et des réponses ministérielles. Récemment, la parution des «

Directives Marchés » a bouleversé la réglementation des marchés publics. Cette formation permet aux agents d'actualiser leurs connaissances sur cet aspect. **Le tarif est de 308€ par agent pour cette formation.**

Le coût de la formation ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des participants.

II - MODALITES DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

2019 : Modalités de prise en charge

Afin de vous assurer que cette formation bénéficie d'une prise en charge, nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2019 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE).

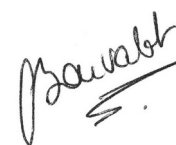
Les priorités de financement de la formation professionnelle 2019.

III - MODALITES D'INSCRIPTION

Vos demandes d'inscription sont à réaliser directement via le site de l'Institut 4.10, en passant commande : ICI

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot

Directrice du Développement

Et de l'Accompagnement des Ressources Humaines